



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
18 novembre 2009
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente et unième session

Copenhague, 7-18 décembre 2009**

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire

Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions concernant les pays les moins avancés

Rapport de la seizième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

Note du secrétariat***

Résumé

Le présent document rend compte des travaux de la seizième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du 24 au 26 septembre 2009. Il comporte un exposé succinct de l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), tel qu'établi par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au cours de la réunion, ainsi qu'un condensé des débats tenus sur une méthode pour l'évaluation du programme de travail en faveur des pays les moins avancés (PMA) et de l'aide requise pour exécuter pleinement les PANA. Il est également rendu compte dans le présent document des discussions qu'ont eues le Groupe d'experts et le FEM et cinq de ses agents d'exécution au sujet de la mise en œuvre des PANA en général mais aussi du contenu d'un atelier de formation sur la mise en œuvre des PANA prévu en octobre 2009.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Les dates exactes pendant cette période seront précisées ultérieurement.

*** Le présent document a été soumis tardivement en raison du calendrier de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé des travaux de la seizième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés	3–25	3
A. Délibérations	3–5	3
B. État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	6–11	4
C. Examen des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés	12–22	5
D. Recensement des activités de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	23–24	7
E. Enseignements acquis au fil du processus relatif aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation	25	8
III. Progrès concernant les activités prioritaires de mise en œuvre pour 2008-2009, et activités prioritaires pour 2010	26	8
Annexes		
I. Recommandations aux pays les moins avancés parties concernant l'actualisation des priorités dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et la révision des projets et descriptifs de projets		9
II. Activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés, mises à jour pour 2010		11
III. Projet de mandat concernant l'examen de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, y compris celle acquise en matière d'accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés		15
IV. Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés, au 29 octobre 2009		19

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a créé le Groupe d'experts des pays les moins avancés, chargé de donner des avis sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), et en a adopté le mandat. Conformément à ce dernier, le Groupe d'experts doit se réunir deux fois par an et faire rapport sur ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).
2. Pour donner suite à la décision 8/CP.13, le Groupe d'experts a élaboré, à sa treizième réunion, un programme de travail pour 2008-2010¹, qui a été examiné par le SBI à sa vingt-huitième session. À sa trentième session, le SBI a prié le Groupe d'experts de le tenir au fait des efforts accomplis pour mener à bien son programme de travail sur la période 2008-2010².

II. Résumé des travaux de la seizième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. La seizième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés s'est tenue à Bangkok, du 24 au 26 septembre 2009.
4. Par sa décision 8/CP.13, la Conférence des Parties a décidé que le Groupe d'experts pourrait inviter, lorsqu'il le jugerait nécessaire, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution à ses réunions. En outre, à sa vingt-huitième session, le SBI a encouragé le Groupe d'experts à veiller, dans le cadre de l'exécution de son programme de travail, à ce qu'il y ait une relation de complémentarité entre ses initiatives et les activités correspondantes entreprises par le FEM, ses agents d'exécution et d'autres autorités compétentes³. À cette fin, des représentants du FEM et de cinq de ses agents d'exécution – la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – ont participé à la seizième réunion.
5. Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a axé ses travaux sur les points suivants: l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA (sect. II B); l'examen des activités prioritaires de son programme de travail (sect. II C); l'examen des documents relatifs à la mise en œuvre des PANA (sect. II D); les enseignements acquis tout au long du processus relatif aux PANA (sect. II E), et l'examen des progrès concernant les activités prioritaires de son programme de travail pour 2008-2010 et le recensement des priorités pour 2010 (sect. III).

¹ FCCC/SBI/2008/6, annexe I.

² FCCC/SBI/2009/8, par. 59.

³ FCCC/SBI/2008/8, par. 47.

B. État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

6. En ce qui concerne l'état d'avancement de l'élaboration des PANA, au 30 septembre 2009, 43 PANA avaient été soumis au secrétariat, et le représentant du FEM a indiqué que sur les 48 pays les moins avancés (PMA) qui avaient bénéficié d'un financement pour l'élaboration de PANA, cinq n'avaient toujours pas présenté leur PANA achevé au secrétariat de la Convention. Toutefois, la plupart de ces PANA en étaient à un stade avancé d'élaboration.

7. En ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA, le représentant du FEM a donné des précisions sur les projets en cours d'examen par le FEM. Au 24 septembre 2009, neuf projets (au Bangladesh, au Bhoutan, au Burkina Faso, au Cambodge, au Cap-Vert, en Érythrée, au Niger, au Samoa et au Soudan) avaient été retenus par le Directeur général du FEM, et 12 projets au moins au Bénin, à Djibouti, en Gambie, en Guinée, au Lesotho, au Mali, en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Sierra Leone, à Tuvalu, à Vanuatu et en Zambie, devaient être autorisés par le Directeur général du FEM avant fin 2009. Douze descriptifs de projet (des Comores, de la Guinée-Bissau, d'Haïti, de Kiribati, du Libéria, du Malawi, des Maldives, du Mali, de la Mauritanie, de la République démocratique populaire lao, de Sao Tomé-et-Principe et du Yémen) avaient été autorisés par le Directeur général et approuvés par le Conseil du FEM, et deux autres descriptifs de projet n'avaient encore reçu l'aval ni du Directeur général ni du Conseil du FEM.

8. Cinq pays (Îles Salomon, Madagascar, Mozambique, République centrafricaine et Sénégal) ont soumis un PANA et établissent actuellement leurs descriptifs de projet, et quatre (Afghanistan, Éthiopie, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) n'ont pas encore entrepris l'élaboration de leur descriptif de projet en coopération avec un agent d'exécution du FEM.

9. En ce qui concerne la répartition des ressources engagées par le Fonds pour les pays les moins avancés pour les 33 projets approuvés au 24 septembre 2009, 67 % sont utilisés pour soutenir des projets en Afrique, 30 % pour des projets en Asie et 3 % pour des projets dans le Pacifique et les Caraïbes. Par secteur, 42 % des fonds sont destinés à des projets concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire, 27 % à des projets de gestion de la vulnérabilité et des risques, 24 % à des projets d'aménagement des zones côtières et 6 % à des projets de gestion de l'eau.

10. Les agents d'exécution du FEM ci-après apportent actuellement un appui à la mise en œuvre des projets: PNUD (21 projets), Banque mondiale (4 projets), PNUE (3 projets), FIDA (2 projets), Banque africaine de développement (1 projet), et PNUD et PNUE conjointement (1 projet).

11. Le représentant du FEM a signalé au Groupe d'experts qu'il avait été nécessaire de procéder à un ajustement du Fonds pour les pays les moins avancés en fonction des ressources disponibles. Avant juin 2009, le montant du Fonds disponible pour financer des projets PANA de PMA parties était de 3,6 millions de dollars des États-Unis, mais il était passé depuis lors à 5 millions. Actuellement, aucune instruction particulière n'a été donnée concernant l'accès à des fonds complémentaires lorsqu'un PMA partie a déjà bénéficié de 3,6 millions de dollars au titre du Fonds pour les PMA. Le représentant a indiqué qu'un PMA partie peut faire une nouvelle démarche en vue d'obtenir des fonds complémentaires ou, lorsque son premier projet n'est pas encore achevé, modifier sa demande de financement en fonction du nouveau montant.

C. Examen des activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés

1. Intensification de l'aide aux pays pendant la phase d'élaboration

12. Le Groupe d'experts a débattu des progrès accomplis par plusieurs des pays encore en phase d'élaboration de projets de PANA et a décidé de poursuivre les activités de recensement et de règlement des problèmes rencontrés dans ce domaine. Des membres du Groupe d'experts ont été chargés de suivre les cas particuliers du Népal, du Timor-Leste et de l'Angola pour s'assurer que tous les obstacles ont été levés et que les moyens matériels ont bien été fournis aux équipes de PANA pour la conduite de leurs activités. Il a été décidé de constituer et de tenir un dossier pour chacun de ces cas particuliers.

2. Conseils aux pays les moins avancés parties pour la révision des projets et des listes de projets

13. Dans le cadre de son programme de travail et pour faire suite à la demande du SBI à sa vingt-neuvième session⁴, le Groupe d'experts a établi un ensemble de recommandations sur la manière dont les PMA parties peuvent actualiser leurs priorités dans leurs PANA, opération entraînant la révision de la liste des projets et des profils de projet. Ces recommandations figurent à l'annexe I du présent rapport. Les informations relatives à l'actualisation des priorités dans les PANA sont présentées dans un document technique⁵ établi par le Groupe d'experts dans le but d'aider davantage les PMA parties dans l'élaboration et la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA. Le document en question guide les équipes des PANA pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et propose un ensemble de critères et de domaines clés comptant dans l'évaluation par les PMA parties de leurs besoins en matière d'adaptation au fil du temps. Les recommandations relatives à l'actualisation des PANA figurent également dans le guide par étapes relatif à l'exécution des PANA par les PMA (ci-après dénommé le «guide par étapes», disponible en anglais seulement)⁶.

3. Mise au point et diffusion du guide par étapes relatif à l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

14. Lors de la réunion d'évaluation tenue en 2007, le Groupe d'experts a pris note de la demande qui lui était faite de définir des orientations pour la mise en œuvre des PANA, d'aider les équipes en charge de ces programmes à se familiariser avec les besoins en informations pour établir les propositions de projets dont le financement serait assuré par le FEM et d'autres sources, et de fournir des réponses facilement accessibles aux questions courantes sur les aspects techniques de l'élaboration des projets. Le Groupe a donc proposé, à sa treizième réunion, qu'un guide indiquant pas à pas la marche à suivre soit élaboré pour l'exécution des PANA⁷.

15. À la vingt-huitième session du SBI, le Groupe d'experts a distribué aux PMA parties un questionnaire sur l'état d'avancement et d'élaboration des PANA, conformément à son programme de travail. À la quatorzième réunion du Groupe d'experts, le Groupe et des représentants du FEM ont débattu des questions soulevées dans ce questionnaire et ont

⁴ FCCC/SBI/2008/19, par. 58.

⁵ http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf.

⁶ UNFCCC, 2009. *Step-By-Step Guide for Implementing National Adaptation Programmes of Action*. Groupe d'experts des PMA, FEM et ses agents d'exécution. Disponible à l'adresse: http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009.pdf.

⁷ FCCC/SBI/2008/6, par. 13.

décidé d'étudier la possibilité de publier un guide succinct expliquant la façon d'avoir accès au Fonds pour les PMA⁸.

16. À sa seizième réunion, le Groupe d'experts a, en étroite concertation avec le FEM, décidé d'intégrer le guide succinct dans le guide par étapes, ce qui permettrait aux PMA parties de disposer en un même ouvrage de directives cohérentes pour l'élaboration de projets de PANA, et ce qui faciliterait la coopération entre les agents d'exécution du FEM, le Groupe d'experts et le FEM proprement dit lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes d'appui technique et de formation émanant du SBI⁹. Le guide par étapes est actuellement disponible en anglais, et les versions française et portugaise sont en cours de traduction. Cette publication a été distribuée aux participants du premier atelier de formation sur la mise en œuvre des PANA qui s'est déroulé du 19 au 23 octobre 2009 en République-Unie de Tanzanie.

4. Formation à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

17. Le Groupe d'experts a débattu de la nécessité d'élaborer un plan de formation global afin de renforcer les compétences des experts des PMA parties pour ce qui est de concevoir et de mettre en œuvre efficacement des projets. Une série d'ateliers de formation régionaux ont été programmés pour la période d'octobre 2009 à juillet 2010; ils seront organisés avec le concours de centres et d'experts régionaux, ainsi que d'agents d'exécution régionaux du FEM. Le Groupe d'experts a étudié les supports de formation qu'avait établis un consultant et a examiné les contributions et les commentaires du FEM et de ses organismes. L'ensemble révisé des supports pédagogiques ainsi que le guide par étapes ont été utilisés dans le cadre du premier atelier de formation tenu en octobre 2009 en République-Unie de Tanzanie.

18. Treize PMA parties ont été invités à prendre part au premier atelier de formation. Trois participants au plus de chacun de ces pays y ont participé. Les impressions recueillies auprès des participants en cours de formation et à l'issue de l'atelier permettront d'apporter des améliorations pour les ateliers suivants. Il est également prévu de procéder à une évaluation des ateliers de formation.

19. Les autres ateliers de formation doivent se dérouler au premier semestre 2010, selon les fonds disponibles. Le Groupe d'experts consulte actuellement les pays hôtes en vue d'arrêter les dates de ces ateliers.

5. Activité de sensibilisation aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

20. Le Groupe d'experts a mis en place plusieurs outils de sensibilisation, notamment¹⁰:

a) Un dépliant sur les questions en rapport avec les PMA dans le cadre de la Convention (disponible en version papier et sous forme électronique);

b) Un document technique intitulé «Préparation des PANA, mise en œuvre et transmission de projets et descriptifs de projets révisés», qui fait partie de la contribution du Groupe d'experts aux activités du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (disponible en version papier et sous forme électronique);

⁸ FCCC/SBI/2008/14, par. 11 et 25, al. a.

⁹ FCCC/SBI/2008/19, par. 57.

¹⁰ Ces ressources électroniques sont accessibles à partir du portail des pays les moins avancés, à l'adresse www.unfccc.int/lde.

c) Une page d'accueil Web améliorée, intitulée «Portail francophone des Pays les Moins Avancés»;

d) Une liste de questions couramment posées (disponible sous forme électronique).

6. Aide requise pour exécuter pleinement les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

21. Le Groupe d'experts a examiné un document de travail sur l'aide requise pour exécuter pleinement les PANA. Les informations contenues dans les PANA soumis au secrétariat, les documents relatifs aux projets pour l'exécution des PANA soumis au FEM et les autres éléments d'information pertinents disponibles au 24 septembre 2009 ont permis d'évaluer la nature et l'ampleur de l'aide requise pour exécuter pleinement les PANA. Dans le document de travail étaient exposés les besoins en compétences sur les plans technologique et scientifique, humain et institutionnel à l'échelon local pour faciliter la mise en œuvre complète des PANA. Le Groupe de travail a décidé d'achever la mise en forme du document et de le diffuser à la trentième session du SBI et à la quinzième session de la Conférence des Parties.

7. Méthode pour l'évaluation du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, en particulier le processus relatif aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

22. Le Groupe d'experts a pris note des mandats confiés pour l'évaluation du processus relatif aux PANA, l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA et la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA¹¹. Dans le cadre de l'activité de son programme de travail consistant à élaborer un document de réflexion pour l'évaluation du processus relatif aux PANA et l'exécution des PANA, le Groupe d'experts a débattu de la possibilité d'établir un tel document et de la proposition de mandat pour la conduite de diverses évaluations, que le SBI examinerait à sa trente et unième session. Le projet de mandat figure à l'annexe III du présent document.

D. Recensement des activités de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

23. Le Groupe d'experts a pris note des diverses activités menées pour mettre en œuvre les PANA en sus des projets mis au point dans le cadre du FEM et/ou du Fonds pour les PMA. Les programmes exécutant des activités énoncées dans les PANA dans les pays les moins avancés incluent notamment le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR) de la Banque mondiale; le Programme d'adaptation en Afrique, sous les auspices du PNUD et avec le financement du Gouvernement japonais; l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, de l'Union européenne; ainsi que des programmes bilatéraux et des initiatives nationales. Le Groupe d'experts a débattu de la nécessité de réunir des données précises sur les composantes spécifiques des PANA qui ne relèvent pas du FEM ou du Fonds pour les PMA, et de les intégrer dans les données réunies et analysées par le FEM, concernant l'exécution des PANA.

¹¹ Décision 5/CP.14, par. 4, 5 et 10.

24. Le Groupe d'experts a opté pour la méthode consistant à contacter les institutions et programmes pertinents et leur demander des renseignements sur la façon dont ils contribuent à l'exécution des PANA. Le Groupe continuera de réaliser des enquêtes auprès des organismes des Nations Unies afin de réunir les informations en question.

E. Enseignements acquis au fil du processus relatif aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

25. Au cours des débats avec le FEM et ses organismes, il a été noté qu'un grand nombre d'enseignements découlent du processus relatif aux PANA pour ce qui est de l'adaptation. Il a également été noté que les ateliers de formation régionaux offrent une occasion supplémentaire de recueillir de nouvelles données d'expérience et de nouveaux enseignements auprès des experts de PMA parties. Le Groupe d'experts a décidé d'intensifier la collecte des enseignements et des bonnes pratiques, et d'en établir un recueil en 2010, s'associant pour ce faire au FEM et à ses organismes ainsi qu'aux autres parties prenantes pertinentes.

III. Progrès concernant les activités prioritaires de mise en œuvre pour 2008-2009, et activités prioritaires pour 2010

26. En réponse à une demande formulée par le SBI à sa vingt-huitième session¹², le Groupe d'experts a étudié les activités de son programme de travail pour 2008-2010 auxquelles il devrait donner la priorité. La liste des activités prioritaires figure à l'annexe I du document FCCC/SBI/2008/14. À sa seizième réunion, le Groupe d'experts a passé en revue les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail et il a dressé la liste des nouvelles mesures requises en 2010, qui figure à l'annexe II du présent document.

¹² FCCC/SBI/2008/8, par. 50.

Annexe I

Recommandations aux pays les moins avancés parties concernant l'actualisation des priorités dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et la révision des projets et descriptifs de projets

1. Les grandes étapes de l'élaboration de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) sont énoncées dans les lignes directrices annotées pour l'établissement de PANA¹, mises au point par le Groupe d'experts pour les pays les moins avancés, et indiquent la marche à suivre pour l'examen périodique des risques et la hiérarchisation des activités. Compte tenu du temps écoulé depuis l'achèvement des premiers PANA, le Groupe d'experts a recensé les raisons ci-après pour lesquelles il convient d'actualiser ou de réviser un PANA:

a) Les activités prioritaires du PANA peuvent avoir été mises en œuvre en recourant à un financement bilatéral ou à un financement provenant d'autres sources et de la coopération technique, ce qui rend nécessaire la révision des priorités restantes dont le financement sera obtenu auprès du Fonds pour les pays les moins avancés;

b) Lorsque seules des informations succinctes ont été fournies au sujet des coûts et des activités de la mise en œuvre, un pays moins avancé partie peut décider de présenter des informations révisées relatives aux coûts et/ou des informations complémentaires relatives au projet ou au descriptif;

c) Dans certains cas, de nouveaux risques et de nouvelles vulnérabilités peuvent avoir surgi et rendu nécessaire un réajustement de l'ordre des priorités urgentes et immédiates dans les PANA, en particulier lorsque l'achèvement du PANA remonte à un an, voire plus;

d) Il peut s'avérer nécessaire d'inclure les enseignements acquis par d'autres PMA dans la mise en œuvre de leurs PANA;

e) Il peut être nécessaire de communiquer de nouveaux renseignements afin de se conformer aux nouvelles directives relatives à l'élaboration de projets, par exemple ceux requis au titre des lignes directrices actuelles pour l'élaboration de projets (fondées sur le formulaire de description de projet et non plus sur le guichet de financement pour l'élaboration de projets en vigueur au moment de l'élaboration des PANA précédents);

f) Il peut être nécessaire d'apporter de simples modifications au PANA, notamment des précisions suite à la révision des coûts des activités de projet, tenant compte de nouveaux éléments d'information. Il peut être nécessaire d'apporter des informations complémentaires facilitant l'élaboration des formulaires de description de projet. Certaines Parties peuvent souhaiter expliquer la façon dont une activité de projet majeure s'intégrera dans les plans sectoriels.

2. Le Groupe d'experts propose aux PMA parties de recourir au processus et aux étapes simples décrits ci-après lorsqu'ils souhaitent apporter des modifications à leurs PANA:

¹ http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf.

- a) **Examen du PANA et détermination de ce qui motive l'actualisation et de son point de départ.** Les PMA parties pourraient examiner leur PANA et voir s'il convient de l'actualiser sur la base des raisons énoncées au paragraphe 1 ci-dessus. Les Parties souhaitant actualiser ou réviser leur PANA doivent définir le point à partir duquel l'actualisation doit se faire;
- b) **Constitution d'un nouveau groupe de coordination multipartite chargé d'étudier les mises à jour.** Vraisemblablement, la plupart des pays constitueront de nouveau un groupe de coordination du PANA pour réunir les données à jour sur les risques et l'état d'avancement de la mise en œuvre des priorités du PANA existant. Le groupe révisera les priorités et établira une nouvelle liste d'activités prioritaires et des descriptifs de projet actualisés, selon que de besoin. Le groupe de coordination du PANA élaborera ensuite une stratégie de mise en œuvre révisée;
- c) **Approbation du PANA révisé et de la soumission de la version révisée au secrétariat.** Une fois les mises à jour pertinentes établies, il est nécessaire de les soumettre officiellement pour approbation par les autorités compétentes à l'échelle nationale (comité de coordination nationale sur les changements climatiques, par exemple). Une fois le PANA approuvé, la mise à jour doit être soumise au secrétariat par le point de contact national, qui énonce clairement dans la lettre d'accompagnement la nature de la mise à jour. Cette lettre d'accompagnement et le document exposant la mise à jour constituent un additif au PANA;
- d) **Traitement faisant suite à la mise à jour.** Dès réception, le secrétariat met à jour le dossier sur le site Web de la Convention et informe le FEM et ses organismes qu'une actualisation lui a été soumise. Le secrétariat procède ensuite à la mise à jour de la base de données en ligne des projets de PANA afin d'y inclure les données actualisées;
- e) **Analyse des PANA.** Le Groupe d'experts analyse l'information soumise par les Parties dans les PANA ainsi que les bases de données des projets mis en œuvre et des mises à jour ultérieures, et en rend compte au SBI pour éclairer les débats tenus par l'ensemble des Parties au sujet des progrès accomplis dans le programme de PANA.

Annexe II

Activités prioritaires du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés, mises à jour pour 2010

<i>Activités^a</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Nouvelles mesures ou mesures restant à prendre recensées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés à sa seizième réunion</i>
Intensifier les efforts accomplis pour aider les pays les moins avancés (PMA) qui ont des besoins particuliers en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)	En cours. Aide apportée sous forme de révision des projets de PANA, de ressources matérielles et de conduite d'analyse afin de cerner les problèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres du Groupe d'experts des PMA vont être chargés de certains cas et devront s'assurer que les obstacles recensés ont bien été éliminés • Un dossier recensant tous les cas doit être créé et mis à jour • Le Groupe d'experts doit évaluer les besoins en sessions de formation spéciale des pays restants afin de les aider dans l'élaboration des PANA
Continuer à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des PANA grâce à l'établissement d'un document technique relatif à l'élaboration des PANA et à la mise au point de stratégies de mise en œuvre	Document établi et diffusé auprès des PMA parties à la trentième session du SBI en juin 2009	Les versions française et portugaise des étapes à suivre pour la soumission des révisions apportées aux PANA, telles que présentées dans le <i>Guide par étapes relatif à l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation</i> (ci-après dénommé «guide par étapes» ^b) doivent être diffusées aussi vite que possible
Établir et diffuser un guide indiquant pas à pas la marche à suivre pour mettre en œuvre les PANA	Guide par étapes achevé et mis à disposition au format papier et sous forme électronique	Les versions française et portugaise du guide par étapes sont en cours de traduction et seront diffusées sous peu
Organiser une formation sur la conception de stratégies de mise en œuvre des PANA et l'élaboration de projets reposant sur le «guide pas à pas»	Le premier des cinq ateliers régionaux destinés aux PMA africains anglophones doit se tenir en octobre 2009, en collaboration avec le FEM et ses agents et organismes d'exécution et les centres régionaux d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> • Quatre nouveaux ateliers régionaux sont prévus début 2010, selon les fonds disponibles, pour les PMA africains francophones, les PMA lusophones et les PMA de l'Asie et du Pacifique • Un modèle doit être mis au point de façon à permettre la collecte d'informations sur l'expérience acquise et les meilleures pratiques, ainsi que d'autres données utiles dans le cadre de l'évaluation du programme de travail en faveur des PMA et durant les ateliers de formation

<i>Activités^a</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Nouvelles mesures ou mesures restant à prendre recensées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés à sa seizième réunion</i>
Réaliser une enquête auprès des PMA parties, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés afin de recueillir des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PANA	En cours. Les enquêtes sont conduites auprès des PMA parties, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés afin de recueillir des informations sur les PANA	<ul style="list-style-type: none"> • L'enquête des PMA parties est en cours • La collecte de données doit être élargie aux progrès accomplis dans la révision des priorités des PANA dans les PMA parties par les activités et projets pertinents (Fonds pour les PMA, projets financés par le FEM, activités financées au niveau national et celles relevant des autres projets et programmes pertinents)
Mener des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation comme l'ont demandé les PMA parties lors de la réunion organisée en 2007 pour faire le point, et dans le cadre des enquêtes	En cours. Activités de formation, ateliers et autres formes d'appui	En cours. Le Groupe d'experts doit continuer de répondre aux demandes spécifiques des PMA parties
Résumer les aspects essentiels des PANA en vue de repérer les principales vulnérabilités, les options d'adaptation par secteur et les possibilités de synergies régionales, et en vue de mettre en évidence l'alignement sur les priorités et les plans nationaux de développement, et l'intégration des activités relatives aux PANA dans ces derniers	<ul style="list-style-type: none"> • Publication et distribution lors de la trentième session du SBI, en juin 2009, d'une brochure sur les questions ayant trait aux PMA dans le cadre de la Convention^c • Résumés des principales vulnérabilités inclus dans diverses publications, dont le guide par étapes • Supports pour la sensibilisation mis à disposition sur le portail consacré aux PMA 	Poursuite de la synthèse des PANA au fur et à mesure de nouveaux PANA sont soumis
Mener des activités pour favoriser les synergies au cours de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses interactions avec les autres organisations et organismes sur la mise en œuvre des PANA, notamment le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, afin de favoriser les synergies pendant la mise en œuvre de projets à l'échelon national et local • L'échange de données d'expérience à l'échelon régional a été intégré dans le déroulement des ateliers de formation régionaux sur la mise en œuvre des PANA 	En cours. Les activités doivent se poursuivre et se développer

<i>Activités^a</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Nouvelles mesures ou mesures restant à prendre recensées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés à sa seizième réunion</i>
Catalyser l'action des organismes des Nations Unies et des institutions bilatérales et multilatérales pour soutenir la mise en œuvre des PANA et l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts des PMA	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec le FEM et ses agents et organismes d'exécution ayant abouti à la production d'un Guide succinct expliquant la façon d'avoir accès au Fonds pour les PMA, document intégré dans le guide par étapes • Contribution et participation du FEM et de ses agents et organismes d'exécution aux ateliers de formation sur la mise en œuvre des PANA 	En cours. Les activités doivent se poursuivre et se développer
Diffuser des informations sur le processus des PANA en vue de faire progresser les activités d'adaptation et d'encourager une mise en œuvre efficace des PANA	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du site Web consacré aux PMA, rebaptisé «Portail des pays les moins avancés». Celui-ci comporte des informations détaillées sur les projets et descriptifs de projets de PANA ainsi que des données relatives à la mise en œuvre de PANA • Document technique intitulé «Préparation des PANA, conception de stratégies de mise en œuvre et soumission de projets et descriptifs de projets révisés», faisant partie de la contribution du Groupe d'experts aux activités du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, achevé et diffusé à la trentième session du SBI en juin 2009 • Manifestations parallèles sur le Groupe d'experts des PMA et/ou les PANA tenues à chaque session du SBI afin d'y présenter l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA et permettant aux PMA parties de lancer leurs PANA achevés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le portail consacré aux PMA doit être étoffé de façon à inclure des informations sur la mise en œuvre des PANA relevant du Fonds pour les PMA et d'autres sources de financement, et il doit présenter les données actualisées sur les projets en cours de mise en œuvre • Les supports nécessaires aux équipes nationales des PANA sont à réaliser
Établir un document de réflexion sur la collecte d'informations en vue d'évaluer l'efficacité du programme des PANA et des projets relevant des PANA aux niveaux national et mondial	Document de réflexion mis au point et examiné lors de la seizième réunion du Groupe d'experts des PMA, et projet de mandat établi de façon à inclure les autres mandats pour l'évaluation et/ou l'examen du programme de travail en faveur des PMA et du Fonds pour les PMA. Ces mandats sont énoncés à l'annexe III du présent document	Le Groupe d'experts doit encourager les PMA parties à soumettre des informations, dès que possible en 2010 (la date limite fixée par la Conférence des Parties à sa quatorzième session est le 17 août 2010) ^d pour que le Groupe puisse examiner ces informations à sa dix-septième session

<i>Activités^a</i>	<i>Progrès accomplis</i>	<i>Nouvelles mesures ou mesures restant à prendre recensées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés à sa seizième réunion</i>
Évaluer l'aide requise (sous forme d'un rapport) pour mettre pleinement en œuvre les PANA, y compris les coûts, le renforcement des capacités, la technologie et les arrangements institutionnels	Ce rapport a été achevé et comporte une estimation de l'aide requise pour mettre pleinement en œuvre les PANA ainsi que des données sur les besoins complémentaires en matière d'appui	<ul style="list-style-type: none"> • Le présent rapport a été présenté lors d'une manifestation parallèle à la reprise de la septième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, tenue à Barcelone (Espagne), en novembre 2009 • Il doit être distribué à la trente et unième session du SBI et à la quinzième session de la COP, à Copenhague (Danemark), en décembre 2009
Répondre aux demandes émanant des PMA parties	En cours. Le Groupe d'experts des PMA continue de répondre aux demandes d'information et d'appui technique émanant des PMA parties	En cours. Les activités vont se poursuivre
Contribuer à l'examen décennal par l'ONU de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, sous les auspices du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Nouvelle activité	Le Groupe d'experts doit réunir les données sur les progrès accomplis dans les questions relatives aux PMA dans le cadre de la Convention lors de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA, et soumettre ces informations au Bureau du Haut Représentant en 2010
Contribuer aux travaux du FEM visant à faciliter la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA ^e	Nouvelle activité	Le Groupe d'experts doit se concerter avec le FEM afin d'envisager une méthode pour faciliter la mise en œuvre des activités énoncées dans les PANA et d'autres composantes du programme de travail en faveur des PMA recensées dans la décision 5/CP.7 (outre l'élaboration et la mise en œuvre des PANA)

^a Résumé de l'annexe I du document FCCC/SBI/2008/6, annexe.

^b UNFCCC, 2009. *Step-By-Step Guide for Implementing National Adaptation Programmes of Action*. Groupe d'experts des PMA, FEM et ses agents d'exécution. Disponible à l'adresse: http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009.pdf.

^c http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_brochure2009.pdf.

^d Décision 5/CP.14, paragraphe 4.

^e Décision 5/CP.14, paragraphe 2.

Annexe III

Projet de mandat concernant l'examen de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, y compris celle acquise en matière d'accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés

I. Mandat

1. Par sa décision 5/CP.14, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur le processus relatif aux programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), et notamment sur la préparation et l'exécution de ces programmes, en tenant compte des renseignements communiqués par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents et organismes d'exécution, des renseignements communiqués avant le 17 août 2010 par les Parties et les organisations compétentes au sujet de la préparation et de l'exécution des PANA, des rapports du Groupe d'experts des pays les moins avancés et d'autres sources d'information pertinentes, pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa trente-troisième session.

2. Par la même décision, la Conférence des Parties a prié le SBI d'examiner, à sa trente-troisième session, les enseignements tirés de l'exécution du programme de travail en faveur des pays les moins avancés (PMA), notamment des enseignements requis concernant l'accès aux ressources du Fonds pour les pays les moins avancés.

3. Dans le cadre des activités prioritaires de son programme de travail pour 2008-2010¹, le Groupe d'experts doit élaborer un document de réflexion sur la collecte d'informations en vue d'évaluer l'efficacité du programme de PANA et des projets relevant des PANA aux échelons national et mondial. Le Groupe d'experts a décidé d'inclure dans le présent document les informations recueillies et son analyse afin de contribuer aux travaux du SBI sur les questions évoquées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

II. Objectifs

4. L'examen de l'exécution du programme de travail en faveur des PMA, qui englobera le processus relatif aux PANA, le Fonds pour les PMA et les autres éléments évoqués à la section I ci-dessus, a pour objectifs:

a) D'évaluer l'efficacité du programme de PANA par rapport à ses buts et objectifs déclarés;

b) D'évaluer l'efficacité des projets relevant des PANA pour ce qui est de répondre aux besoins des PMA en matière d'adaptation et de leur mise en œuvre aux échelons national et mondial;

c) De réunir les données sur les progrès accomplis et les expériences tirées de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA, y compris en ce qui concerne l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA;

¹ FCCC/SBI/2008/14, annexe I.

- d) De réunir les informations sur les expériences acquises lors de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA;
- e) De recenser les pratiques optimales et les enseignements acquis en vue de mettre au point des solutions favorisant une meilleure mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA et en particulier la mise en œuvre des PANA, en tenant compte des nouveaux besoins et des nouvelles priorités.

III. Examens précédents des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et du Fonds pour les pays les moins avancés par le Groupe d'experts des pays les moins avancés et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Dans chacun de ses rapports au SBI, le Groupe d'experts des pays les moins avancés renseigne sur les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail et en particulier dans la mise en œuvre des PANA.

6. Le Groupe d'experts a organisé en septembre 2007² une réunion de bilan dans le cadre d'une vaste opération d'évaluation des progrès accomplis dans l'établissement et l'exécution des PANA. Lors de cette réunion, les besoins ci-après ont été recensés à cet égard: équipes et recrutements; renforcement des institutions; assistance linguistique; soutien et coordination; conception des projets. Les expériences, les meilleures pratiques et les enseignements acquis par les équipes de PANA sont présentés dans le document technique consacré à l'élaboration, à la conception de stratégies de mise en œuvre et à la soumission des listes de projets et descriptifs de projet révisés, qui vient d'être diffusé³. Ce document met en correspondance les étapes du processus d'élaboration des PANA avec les besoins et les préoccupations des PMA parties et présente les améliorations qu'il est possible d'apporter.

IV. Collecte des données: sources et besoins supplémentaires

7. Aux fins de l'examen du programme relatif aux PANA, des données pourraient être obtenues des sources suivantes: PANA soumis, documents prioritaires sur les activités des PANA soumis au FEM en vue d'accéder aux ressources du Fonds pour les PMA⁴, décisions pertinentes prises par la Conférence des Parties, rapports du Groupe d'experts des PMA, documents techniques, documents de travail du Groupe d'experts portant sur l'élaboration et l'exécution des PANA, rapports soumis par le FEM à la Conférence des Parties et documents pertinents du Conseil du FEM, études du Groupe d'experts des PMA parties concernant l'élaboration et l'exécution des PANA⁵, ensemble des informations soumises au 17 août 2010 par les Parties et les organisations pertinentes au sujet de l'élaboration et de l'exécution des PANA⁶, et tous autres rapports pertinents.

² FCCC/SBI/2007/32.

³ http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_tp2009.pdf.

⁴ Ces documents sont accessibles sur le site Web du FEM et consistent en des fiches de renseignements sur les projets, des dons pour l'établissement des projets et des documents sur les projets établis en vue de leur approbation par le Directeur général du FEM.

⁵ L'étude a été initiée à la vingt-huitième session du SBI et se poursuit actuellement.

⁶ Décision 5/CP.14.

V. Études de cas

8. Des études de cas approfondies par pays pourraient être demandées en vue d'obtenir des informations détaillées utiles à l'examen du processus relatif aux PANA et du programme de travail en faveur des PMA.

9. En outre, ou par ailleurs, un descriptif de tous les pays pourrait être établi sur la base des études réalisées les années précédentes et des informations soumises par les Parties et les organisations pertinentes. Pour les soumissions évoquées au paragraphe 1 ci-dessus, le Groupe d'experts invite les PMA parties à présenter leurs vues sous forme structurée, en agencant les informations en fonction des objectifs de l'examen tels que présentés au chapitre II ci-dessus.

VI. Analyse des données

10. L'examen du programme des PANA devrait comporter l'analyse des informations disponibles en vue de traiter des questions telles que les suivantes: avantages en termes d'adaptation; accès aux ressources financières, en particulier à celles du Fonds pour les PMA; atténuation des risques; aptitude à intégrer les PANA dans les plans nationaux.

VII. Calendrier et résultats escomptés

11. Les résultats de l'analyse menée par le Groupe d'experts seront présentés au SBI à sa trente-troisième session, dans le rapport que le Groupe lui soumettra. Ce rapport comportera un exposé succinct des progrès accomplis, et abordera l'efficacité de l'exécution du programme de travail en faveur des PMA et les lacunes recensées dans le traitement accordé aux besoins prioritaires des PMA. Le rapport pourra également comporter:

a) Une évaluation de la façon dont les besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation ont été déterminés;

b) Un recensement des besoins et des lacunes, et l'évaluation des facteurs externes et internes et des contraintes qui influent sur l'efficacité de la mise en œuvre du programme de PANA, ainsi que l'expérience acquise et les meilleures pratiques dégagées, les possibilités, difficultés et obstacles futurs, et les domaines où des améliorations s'imposeraient;

c) Les principaux résultats et effets;

d) Des précisions quant à la viabilité du programme de travail en faveur des PMA et en particulier la mise en œuvre des PANA et l'ampleur de l'engagement aux niveaux local, infranational, national et mondial;

e) L'examen des documents pertinents établis en vue du quatrième examen du mécanisme financier de la Convention.

Proposition de calendrier pour les activités à mener

<i>Date</i>	<i>Session ou réunion</i>	<i>Activité</i>
Décembre 2009	Trente et unième session du SBI	Adoption du mandat pour l'examen du programme de travail du Groupe d'experts des PMA à la trente-troisième session du SBI
Mars/avril 2010	Dix-septième réunion du Groupe d'experts des PMA	Bilan des progrès accomplis dans les travaux préparatoires de l'examen
Juin 2010	Trente-deuxième session du SBI	Rapport du Groupe d'experts des PMA sur les progrès accomplis dans les travaux préparatoires de l'examen
17 août 2010	-	Date limite pour la soumission au secrétariat par les Parties et les organisations pertinentes des informations relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des PANA
Septembre/octobre 2010	Dix-huitième réunion du Groupe d'experts des PMA	Bilan des progrès accomplis dans les travaux préparatoires de l'examen
Décembre 2010	Trente-troisième session du SBI et seizième session de la COP	Examen du programme de travail du Groupe d'experts des PMA et en particulier du programme de PANA et recommandations formulées par la COP sur la base des résultats de cet examen

Abréviations: COP = Conférence des Parties, PMA = pays les moins avancés, PANA = programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, SBI = Organe subsidiaire de la mise en œuvre.

Annexe IV

Composition du Groupe d'experts des pays les moins avancés, au 29 octobre 2009

M. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh
M. Ibila Djibril	Bénin
M. Adérito Manuel Fernandes Santana	Sao Tomé-et-Principe
M. Pa Ousman Jarju	Gambie
M. Benjamin Karmorh	Libéria
M. Erwin Künzi	Autriche
M ^{me} Beth Lavender	Canada
M. Fred Machulu Onduri	Ouganda
M. Russell Nari	Vanuatu
M. Ali Lishan	Maldives
M. Batu Krishna Uprety	Népal
M. Jan Verhagen	Pays-Bas
